



SPÉCIAL



ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMENTATION

ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV

Alors que se termine la première phase des Etats généraux de l'alimentation et malgré notre faible représentation dans les débats, nous réaffirmons la place du vin dans l'économie et dans la réputation d'excellence de la France. Notre produit est source de valeur, de fierté, de convivialité, sa consommation équilibrée doit être reconnue, la notoriété de ses AOP et IGP doit être préservée.

Forts de ces arguments, nous soutenons pleinement la volonté qui a été exprimée lors de ces Etats généraux que les interprofessions soient un lieu d'échanges et de recommandations en matière de réflexion sur le prix, le partage de la valeur ajoutée et les pratiques commerciales. Cette évolution doit être inscrite dans les futurs règlements européens et français.

Les discussions sur le revenu agricole ayant essentiellement porté sur une ou deux filières, nous sommes favorables à une application adaptée à chaque filière des mesures envisagées.

Enfin, oui, nous sommes disposés à être les acteurs de l'adaptation de notre filière aux demandes nouvelles des marchés et de la société, concernant notamment l'empreinte environnementale. Mais cette démarche de progrès, par ailleurs déjà enclenchée, ne doit pas nous amener à une perte de compétitivité qui nous pénaliserait sur les marchés internationaux, notamment vis-à-vis de nos voisins européens. ■

L'ACTUALITÉ DU CNIV

#EGA : une bonne idée mais où est la filière ?

Pourquoi vouloir aller si vite ? Et pourquoi oublier le vin ? A peine commencés, les Etats généraux de l'alimentation ressemblent déjà à un rendez-vous manqué pour la filière vitivinicole.

L'idée était bonne : organiser **des conférences de consensus**, avec l'ensemble des parties prenantes de l'alimentation, afin de dégager des **pistes d'actions validées par tous**. De fait, les échanges auxquels le CNIV a pu participer, en son nom propre ou en tant que représentant du Cliaa (Comité de liaison des interprofessions agricoles et agroalimentaires), se révèlent d'**un bon niveau**. Des idées intéressantes ont été avancées (voir pages suivantes).

DEUX ÉCUEILS DANS LA DÉMARCHÉ

Le CNIV salue cette volonté d'avancer rapidement vers un consensus, mais doit souligner deux écueils majeurs dans cette démarche : **la faible place accordée au vin** dans ces discussions relativement à son poids dans l'économie française et **la rapidité, voire la précipitation**, avec laquelle les débats sont menés.

En effet, la filière vitivinicole et ses organisations ne participent **en leur nom propre qu'à peu d'ateliers** alors que l'ensemble des sujets la concernent directement (contractualisation, droit de la concurrence, partage de la valeur ajoutée, notamment). Qu'en sera-t-il de la **pertinence des orientations** prises pour la filière si elle n'a pas pu donner son avis lors de la consultation ?

Quant à la rapidité de l'organisation, si elle apparaît louable, elle ne doit pas restreindre **le temps du débat démocratique** et de la prise de position des parties prenantes. Ce temps est nécessairement plus long lorsqu'une filière entière est concernée. ■

Etats généraux de l'alimentation : état des lieux à mi-parcours

Dans un premier temps, sept ateliers des EGA ont été lancés et ont eu lieu durant le mois de septembre. Parmi ceux-ci, quatre thèmes intéressent plus particulièrement les interprofessions vitivinicoles : le rôle des IP, la contractualisation, le partage de la valeur ajoutée et l'accès aux marchés. Déjà de grandes orientations se dessinent.

Quel va-t-il ressortir des **Etats généraux de l'alimentation** ? Une ou plusieurs lois ? De grandes orientations politiques ? Pour en avoir une meilleure idée, il faudra attendre les conclusions de la première phase qu'Emmanuel Macron doit présenter à la mi-octobre. Toutefois, après un mois de réunions, **certaines axes commencent à émerger** qui semblent faire consensus.

Malgré **sa volonté de contribuer pleinement** à ces discussions (exprimée par un courrier envoyé au ministre de l'Agriculture), la filière vitivinicole n'a été conviée qu'à une participation réduite en son nom propre. Toutefois, tous les débats ont été suivis attentivement, notamment via **un système de veille** mis en place avec le Cliaa. Nous présentons ci-après les points saillants apparus dans les échanges, susceptibles de concerner le vin. Soulignons que ces lignes sont le reflet des débats et **non pas d'une prise de position** de la filière. Il n'est pas non plus assuré que ces orientations seront retenues par les pouvoirs publics.

LE RÔLE DES INTERPROFESSIONS

Pour de nombreux interlocuteurs, l'interprofession apparaît comme **le lieu de discussion** adapté pour



STÉPHANE TRAVERT A OFFICIELLEMENT LANCÉ LES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION. LES CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE PHASE DEVRAIENT ÊTRE ANNONCÉES PAR EMMANUEL MACRON

les négociations contractuelles. Les interprofessions pourraient également jouer un rôle dans le rééquilibrage des relations entre les producteurs et l'aval de la filière, en améliorant **la transparence des marchés**. La nécessité de **clarifier le droit de la concurrence** est apparue à plusieurs reprises, de manière à bien définir jusqu'où les échanges sur les volumes et les prix sont possibles, par exemple dans la publication de cours, d'indices...

Le CNIPT (Comité national interprofessionnel de la pomme de terre) a ainsi présenté son projet d'**indicateur des prix** pour la première transaction de la filière pomme de terre consommée à l'état frais. L'interprofession vient d'**obtenir le feu vert de la Commission européenne** et devrait lancer une phase d'expérimentation l'an prochain.

Cette quasi-unanimité en faveur des interprofessions apparaît sans conteste comme une reconnaissance de **l'efficacité du système interprofessionnel**. Cependant, il paraît illusoire de penser que les interprofessions peuvent, et même souhaitent, se substituer aux opérateurs ou à l'État pour gérer l'économie. Par ailleurs, la question se pose de la « longueur » de l'interprofession ? Faut-il que la distribution soit présente ? Le CNIV rappelle qu'une interprofession

ne peut être composée que de membres ayant **un intérêt fort et permanent** aux produits à laquelle l'interprofession se rapporte. Or, cela ne peut pas être le cas de la grande distribution ou même des cavistes pour la filière vitivinicole.

L'ACCÈS AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX ET LE SOUTIEN DES ENTREPRISES À L'EXPORT

Thème de l'atelier n°4, ce sujet est crucial pour les vins français et le CNIV contribue en son nom aux échanges. En premier lieu, il ressort de cet atelier la volonté de mieux tirer parti des accords commerciaux et de continuer à **travailler sur la levée des barrières commerciales...** sans que l'agriculture ne constitue une monnaie d'échange dans les négociations internationales.

Les participants ont souhaité **réaffirmer le rôle de l'État dans le soutien à l'export**, ainsi que la nécessité de définir une stratégie partagée avec les filières et les entreprises. Il est proposé, par exemple, de **renforcer la diplomatie économique**, avec la nomination d'une personnalité politique

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EGA

- **Fin septembre** : fin du premier chantier d'ateliers « création et répartition de la valeur »
- **Début octobre** : début du deuxième chantier, consacré à « une alimentation plus saine, plus durable »
- **Mi-octobre** : présentation des conclusions du premier chantier par le président de la République
- **Fin novembre** : fin du deuxième chantier
- **Mi-décembre** : conclusions générales

Etats généraux de l'alimentation : état des lieux à mi-parcours

(secrétaire d'État ou haut fonctionnaire) vouée à la promotion des produits agricoles français. L'État pourrait ainsi mieux aider les entreprises, même les plus petites, à accéder aux salons et au conseil, tout en **réformant ses pratiques** pour l'attribution des aides. **L'amélioration de la compétitivité française** apparaît aussi comme une voie d'action, avec, par exemple, un levier logistique (amélioration du fret et des infrastructures portuaires).

Un des éléments du débat a consisté à étudier la manière de mieux utiliser l'image « France » à l'export. Il a notamment été proposé qu'un **identifiant** reconnu par tous et symbolisant les valeurs et la qualité de l'origine France puisse être utilisé.

LA CONTRACTUALISATION

Deux secteurs agricoles sont actuellement sous le régime de la **contractualisation obligatoire** (lait + fruits et légumes frais), sans que le bénéfice de ce système soit clairement démontré pour les producteurs. Les participants aux EGA ont notamment examiné l'aspect réglementaire de la contractualisation. L'idée d'un contrat tripartite ou de **contrats bipartites liés entre eux** a été évoquée. Ce contrat devrait être incitatif, par ses aspects positifs, et ne devrait donc **pas être rendu obligatoire**, de l'avis des participants.


Outre sa durée, les volumes et la qualité des produits, il est proposé que le contrat contienne **une clause sur les mécanismes de formation de prix**. Ces derniers doivent reposer sur des indicateurs de coûts de production, de prix de revient ou de marges, pertinents pour chaque filière et **définis par les interprofessions**. En cas d'échec à définir de tels indicateurs, le recours vers des instances officielles serait automatique (Organisme

de formation des prix et des marges, FranceAgriMer...). Le contrat contiendrait aussi un dispositif de révision, voire de renégociation.

Une enseigne de la grande distribution a présenté son expérience en matière de contractualisation en cascade : **un contrat de partenariat** est conclu entre la production, la transformation et la distribution. Ce contrat précise les critères de qualité des produits, la démarche de progrès, la communication et le suivi du partenariat (point d'étape tous les six mois). Il est ensuite concrétisé par **deux contrats commerciaux bilatéraux** : l'un de fourniture entre le producteur et le transformateur, et l'autre d'achat entre le transformateur et le distributeur.

PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Aborder ce thème a été rendu indispensable suite au constat que de nombreux producteurs agricoles peinaient à vendre leurs produits à **un prix couvrant leurs coûts de production**, et ce, de manière récurrente dans plusieurs filières. Une situation qui semble s'aggraver depuis la loi LME, qui a renforcé la guerre des prix.

Pour remédier à cette situation, il a notamment été proposé d'**augmenter le seuil de revente à perte** et d'**encadrer les promotions**. Si cette dernière idée semble faire consensus, ses modalités entraînent des discussions : encadrement en valeur ou en volume ? Sur quelle période ? Sa mise en place paraît difficile, pour des raisons pratiques. **Le rôle des instances officielles** concernant la formation des prix et des marges (OFPM, Commission d'examen des pratiques commerciales, Médiation des relations agricoles et des entreprises) a également été évoqué, avec l'idée de le renforcer. 



LES SEPT ATELIERS DU PREMIER CHANTIER

Atelier 1 : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations.

Atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies (concerne essentiellement les circuits courts).

Atelier 3 : Développer la bio-économie et l'économie circulaire (centré sur la production de biomasse et le développement des produits bio-sourcés).

Atelier 4 : Conquérir de nouvelles parts de marchés sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international.

Atelier 5 : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs.

Atelier 6 : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs.

Atelier 7 : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.





© BIVB/H. Michel Joly

Une charte régionale fruit d'une concertation aboutie

La Bourgogne s'est engagée dans une charte pour mieux intégrer ses terroirs dans les territoires. Son originalité? La manière dont elle a été construite : par les professionnels, avec l'appui du BIVB et de la CAVB.

Comment répondre aux attentes de la société civile, qui voit avec inquiétude sortir les pulvérisateurs ? En Bourgogne, un déclic s'est produit avec l'arrivée de la flavescence dorée. Afin de créer un consensus sur la manière de lutter contre cette maladie au sein des viticulteurs, mais également pour prendre en compte les requêtes des associations de riverains, un groupe de travail s'est constitué avec des professionnels représentant la diversité bourguignonne. Ce groupe a proposé un mode de fonctionnement qui a porté ses fruits.

UNE COMMISSION MIXTE

Avec la médiatisation croissante de ces sujets santé et environnement, la filière a décidé d'aller plus loin. Une méthode similaire a été appliquée, à savoir la réunion d'une commission mixte CAVB (Confédération des appellations et de vigneron de Bourgogne) et BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), composée d'une trentaine de professionnels en 2016.

En lien avec les acteurs du territoire, de la santé, les élus... ces derniers ont élaboré des lignes directrices, traduites dans une charte régionale « engager nos terroirs dans nos territoires ». Cette charte a été signée le 4 juillet dernier par un large ensemble de partenaires (État, Région, maires, chambre régionale d'agriculture, Biobourgogne, négociants-éleveurs de Bourgogne). Son objectif ? Maîtriser les risques liés aux pratiques phytosanitaires, grâce à deux voies d'action : un dialogue au niveau local pour une cohabitation réussie et une sensibilisation renforcée des vigneron aux bonnes pratiques phytosanitaires.

UN BUDGET DE 100 000 €

Une gouvernance ad hoc a été mise en place pour assurer la mise en œuvre de la charte et de son plan d'actions. L'interprofession assure la coordination et a voté un budget de 100 000 € pour 2017/2018. La première action prévue est la mise en place de parcelles de démonstration, pour aider à l'appropriation des bonnes pratiques. Des documents expliquant le métier de vigneron vont être édités cet automne, qui serviront de base au dialogue avec la société civile. Cette première année de test permettra d'affiner le plan d'actions et d'élaborer des objectifs quantitatifs. ■

AGENDA

12/10

Réunion des directeurs

19/10

Conseil exécutif du CNIV

20/10

Commission études et suivi des produits

NEWS

ARRIVÉES... ET DÉPARTS

Krystel Lepresle est la nouvelle déléguée générale de Vin et Société.

Le 30 septembre, deux personnalités qui ont marqué la vie du CNIV font valoir leurs droits à la retraite : Jean-Louis Vézien et Jean-Philippe Code. Ils sont respectivement remplacés par Gilles Neusch, à la direction du Conseil interprofessionnel des vins d'Alsace et par Ann-Cécile Delavallade à la direction du service économique du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux. Le CNIV souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et remercie chaleureusement les jeunes retraités pour leur contribution active et assidue aux travaux interprofessionnels.

EN BREF

Une mission en Espagne fructueuse

Si l'organisation espagnole n'est pas directement transposable en France, la mission du CNIV a mis en évidence des pistes de réflexion.

La directrice-adjointe du CNIV s'est rendue en Rioja fin juillet pour analyser la mise en œuvre de la mesure OCM « promotion pays tiers » chez nos voisins espagnols. L'Espagne réussit en effet à payer le solde de l'aide 75 jours après réception de la demande de solde (en année N+1). Plusieurs rencontres avec des entreprises et le Conseil régulateur de la région ont permis de conclure qu'il n'existait pas de divergences majeures entre nos deux pays quant à l'application de la mesure (champ d'éligibilité, justificatifs des dépenses, types de contrôles). La principale différence réside dans l'encadrement institutionnel et administratif. Outre le personnel affecté par l'administration centrale, 37 personnes dédiées sont mises à disposition par les régions autonomes sur l'ensemble du territoire. Ces agents accompagnent les entreprises mais les décisions sont prises par les services centraux. Cette dichotomie dans les missions de l'administration permet un fonctionnement plus fluide et apparaît comme un facteur de réussite de la mesure. ■